



## Stage post-permis

Les jeunes conducteurs impliqués dans un accident de la route représentent une forte proportion.

Partant de ce constat, nous vous proposons le stage post-permis, qui vous permettra d'engager une prise de conscience sur le risque routier, au travers de débats et activités spécifiquement adaptées.

Pour être éligible au stage post-permis, vous devez être **titulaire du permis B depuis moins d'un an**. En effet la formation est possible seulement entre le 6ème et le 12ème mois suivant l'obtention du permis de conduire.

Il faut également n'avoir **jamais commis d'infraction** donnant lieu à un retrait de point, ou à une suspension durant cette période.

La formation s'établit sur une journée de 7 heures . Elle s'articule autour de la perception des risque, du choix de la mobilité, de la gestion de situation complexes.

Elle est assurée par **un enseignant de la conduite** dans les locaux de l'auto école.

Les avantages, hormis la prise de conscience souhaitée, c'est entre autre la **réduction de la période probatoire**.

Elle est normalement de 3 ans si vous avez passé votre permis de manière traditionnelle, et de 2 ans si vous avez effectué une conduite accompagnée.

**En suivant ce stage, les titulaires d'un permis classique verront leur durée probatoire réduite de 1 an. Ceux qui sont passés par la conduite accompagnée, bénéficieront quant à eux, d'une réduction de leur période probatoire de 6 mois.**

Nous vous invitons à nous contacter afin de vous fournir de plus amples renseignements.